Envoyé en préfecture le 30/06/2022
Reçu en préfecture le 30/06/2022
Affiché le
ID : 074-217402189-20220627-DE2022_056-DE

MAIRIE DE PUBLIER
Haute-Savoie

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin à 19 heures,
le Conseil Municipal de la Commune de PUBLIER
dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la SALLE POLYVALENTE PUBLIER,
sous la présidence de Monsieur Jacques GRANDCHAMP, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2022

Nombre de Conseillers
en exercice : **29**
Présents : 21
Votants : 29

Présents : Jacques GRANDCHAMP – James WALKER - Christelle GAUDET - Eric GAYDON - Dominique GIRAUD-Pascal EYNARD-MACHET – Alexia LEROUYER - Sylviane DENIAU - Marie-Claude GIRARDOZ – Valérie MERLE-DARCOURT - Robert BARATAY – Gilles TOURNIER - Marie-Jeanne SIMON – Philippe DECURNINGES – Dominique COMANDONE - Elisabeth GIGUELAY - Claude SIGWALT - Brigitte PERROT – Jean-Marc DAGAND - Christophe MECHOUK - Noël DUVAND.
Absents Représentés : Georges BARTHE par James WALKER – Françoise GROBEL par Marie-Claude GIRARDOZ – Nelly DUFOUR par Sylviane DENIAU – Julien Marc MEYNET par Marie-Jeanne SIMON – Valérie RAPHOZ par Dominique GIRAUD – Bernadette GROBEL par Robert BARATAY – Claude ECHERNIER-MOTTET par Gilles TOURNIER – Jérémy COULOMBEL par Christelle GAUDET
Secrétaire de séance : Gilles TOURNIER.

OBJET : CONVENTION POUR LA REALISATION DE LA MISE SOUS PLI ET DU COLISAGE DE LA PROPAGANDE ELECTORALE A L'OCCASION DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES 2022

DELIBERATION N° 2022.056

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,
Vu le projet de convention,
Considérant que la ville de Thonon-les-Bains a reçu délégation de l'Etat pour la réalisation des prestations de mise sous pli et de colisage de la propagande électorale à l'occasion des élections présidentielles et législatives 2022,
Considérant que des agents municipaux se sont portés volontaires pour participer à ces travaux et qu'il convient par conséquent de signer une convention avec la ville de Thonon-les-Bains, précisant les conditions d'intervention et les modalités de rémunération des agents,
Considérant qu'une dotation financière sera versée par la ville de Thonon-les-Bains, qui viendra compenser l'intégralité de la dépense,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ
LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la convention pour la réalisation de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale à l'occasion des élections présidentielles et législatives 2022 entre la ville de Thonon-les-Bains et de Publier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout acte y afférent.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Maire de Publier,
Jacques GRANDCHAMP

MAIRIE DE PUBLIER Haute-Savoie

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Sous-Préfecture le :
Notifié ou publié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le Représentant de l'Etat